



REGARDS

ÉCONOMIE
MARS 2020 | N°92

L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE

Un des moteurs du développement local

En plus de 40 ans, la part des emplois présents au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) est passée de 61 % à 68 % (52 % à 66 % à l'échelle nationale). Le développement des mobilités, repousse peu à peu la logique « un individu – un territoire » : la géographie de la production s'est déconnectée de la géographie de la consommation. Les territoires sont en compétition les uns avec les autres pour produire mais également pour capter les revenus. Cette circulation invisible des richesses, portée par de puissants mécanismes de redistribution publique et privée, redessine la géographie et notamment celle des revenus. Ces derniers constituent une ressource économique majeure et un levier d'action pour les territoires. L'économie présente, considérée comme l'un des moteurs du développement local, est intimement liée à l'attractivité et donc très sensible à l'image d'un territoire. Si la valeur ajoutée se concentre dans les métropoles, les revenus, eux, se diffusent entre les territoires dévoilant des relations d'interdépendance mettant en lumière un système « productivo-résidentiel » avec ses risques et ses opportunités. Qu'en est-il pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, elle qui a identifié comme levier d'action le développement des emplois de l'économie présente dans son Agenda du développement économique ?

ÉDITORIAL

Le développement de l'emploi sous toutes ses formes reste un objectif partagé par les pouvoirs publics nationaux ou locaux. La structuration de l'économie se complexifie sans cesse et les chaînes de valeurs qui actionnent les différents pans de l'écosystème local évoluent selon des logiques et des champs concurrentiels très divers.

La donne économique a beaucoup évolué depuis une vingtaine d'années et peu à peu, la reconnaissance d'une dynamique directement liée à la présence d'habitants permanents ou non sur un territoire, en tant qu'acteurs, utilisateurs et bénéficiaires de cette économie présente ou résidentielle s'est imposée.

Croissance démographique, attractivité résidentielle et touristique, développement de services communs ou à haute valeur ajoutée dédiés aux résidents contribuent ainsi à une consolidation économique directement mesurable sur le territoire. Qui plus est en favorisant une offre diversifiée d'emplois répondant aux attentes d'une population diplômée mais aussi à celle qui l'est moins.

Dans ce *Regards*, l'Agam a cherché à décrypter cette forme évolutive de l'économie pour le développement de laquelle notre territoire présente beaucoup d'atouts.

DE L'ÉCONOMIE RÉSIDEN- TIELLE À L'ÉCONOMIE PRÉSEN- TIELLE

Le terme « économie résidentielle » (notion issue des travaux de réhabilitation de la théorie de la base économique) a été inventé par le chercheur Laurent Davezies. Selon ce spécialiste reconnu du développement territorial, attirer des entreprises sur un territoire n'est pas suffisant pour faire baisser son taux de chômage et voir augmenter les revenus de ses habitants. Le développement d'un territoire réside aussi dans sa capacité à capter tous les types de revenus et surtout à faire en sorte que ces revenus soient bien consommés sur le territoire. L'économie résidentielle renvoie à l'offre territoriale non productive, publique ou sociale (revenus des navetteurs, des retraités et des touristes), mesurée en montants monétaires.

L'expression « économie présente » est une notion forgée par Laurent Davezies et Christophe Terrier pour décrire une économie basée sur la population réellement présente sur un territoire qui peut varier rapidement, et qui à la fois produit et consomme. Avec cette donnée de présence, on passe de la notion « d'économie résidentielle » à celle « d'économie présente ».

Cette dernière s'intéresse aux mêmes secteurs que l'économie résidentielle (services à la personne, commerces, services au public...) mais en tenant compte

de la population non résidente présente sur un territoire (touristes, excursionnistes, résidents temporaires...). Elle renvoie à la demande effective sur le territoire, à la propension locale à consommer et permet d'approcher une mesure de la transformation de revenus locaux en emplois domestiques.

DÉFINITIONS

Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. Aujourd'hui l'Insee désigne par « sphère présente », voire « économie présente », ce qu'il appelait hier « sphère ou économie résidentielle », à savoir les emplois qui se localisent pour répondre à la demande locale et qui dépendent, en effet, des revenus dépensés par la population présente (et non pas seulement par la population recensée).

Source : Insee

L'économie présentielle permet d'évaluer les consommations induites par la présence de personnes sur un territoire à un moment donné en mesurant et en cumulant les absences et les présences un même jour. Le développement de la mobilité, et en particulier du tourisme, modifie notablement le fonctionnement de l'économie présentielle car la population réellement présente sur le territoire devient variable. Cette évolution marque une dissociation significative entre temps et lieux de production et temps et lieux de consommation. Par ailleurs, les estimations de populations présentes

ouvrent la voie à un autre regard sur les questions de gestion et d'aménagement des territoires. Pour les collectivités locales, l'enjeu n'est pas négligeable, certains équipements doivent en effet être calibrés en fonction de la population maximale pouvant être présente à un moment donné : transports publics, usines de traitement des déchets, stations d'épuration des eaux, équipements culturels et sportifs. Les entreprises aussi peuvent utiliser ces estimations de population présente pour optimiser l'implantation de leurs réseaux (bureaux de poste, téléphonie mobile...).

L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE, CRÉATION D'EMPLOIS NON-DÉLOCALISABLES MAIS DAVANTAGE PRÉCAIRES ?

L'économie présentielle constitue un excellent moyen de conserver de l'activité notamment pour les territoires qui n'offrent pas les conditions nécessaires pour accueillir des facteurs de production concurrentielle. Elle offre de réelles opportunités en termes de création d'emploi dans certains secteurs : tourisme, services à la personne (notamment avec le vieillissement de la population), circuits courts, commerce et artisanat (un des enjeux très forts pour redynamiser des centres d'agglomération), ou encore dans le BTP. De plus, ces emplois ont l'avantage de se répartir de manière plus homogène sur les territoires. L'économie présentielle présente une triple vertu :

- ▶ être fortement intégratrice des publics peu qualifiés sur le marché du travail ;
- ▶ se composer d'activités peu délocalisables ;
- ▶ être peu sensible aux aléas économiques car ne dépendant que de la demande locale, moins élastique à la conjoncture internationale.

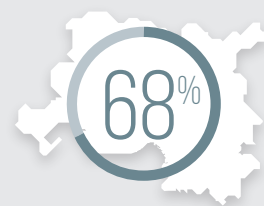
Toutefois, cette dernière vertu est à considérer avec modération. D'après une étude de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (« L'emploi local face à la crise de 2008-2009 : un révélateur des divergences territoriales », FNAU, 2011) contrairement à une idée

généralement répandue, l'impact des ralentissements conjoncturels est accentué dans les territoires caractérisés par une forte présence des activités présentes. Ainsi, les activités immobilières et le secteur de la construction, deux composantes importantes de la sphère présentielle, ont subi de plein fouet la crise en 2008-2009.

Par ailleurs, à l'avenir, la réduction programmée des dépenses publiques pourrait fragiliser le développement des activités dans le secteur de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale... et ainsi freiner le dynamisme des territoires tournés vers le présentiel.

Enfin, bien qu'il ne faille pas non plus sous-estimer la part des emplois domestiques qualifiés (médecin, infirmier, pharmacien, comptable, notaire...), le développement de l'économie résidentielle, s'il s'accompagne en général d'une baisse du chômage, est souvent générateur de précarité. Les secteurs d'activités domestiques privilégient souvent des recrutements en contrat court et/ou à temps partiel, particulièrement pour les femmes et à faible niveau de rémunération. Il peut donc entretenir une certaine fragilité sociale avec des emplois peu stables, partiels, peu rémunérés et qui peuvent ne pas être occupés par les résidents.

REPÈRES



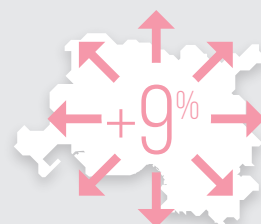
des emplois d'Aix-Marseille-Provence en 2016 appartiennent à la sphère présentielle



de la masse salariale perçue par les habitants d'AMP provient de salariés travaillant en dehors de la Métropole



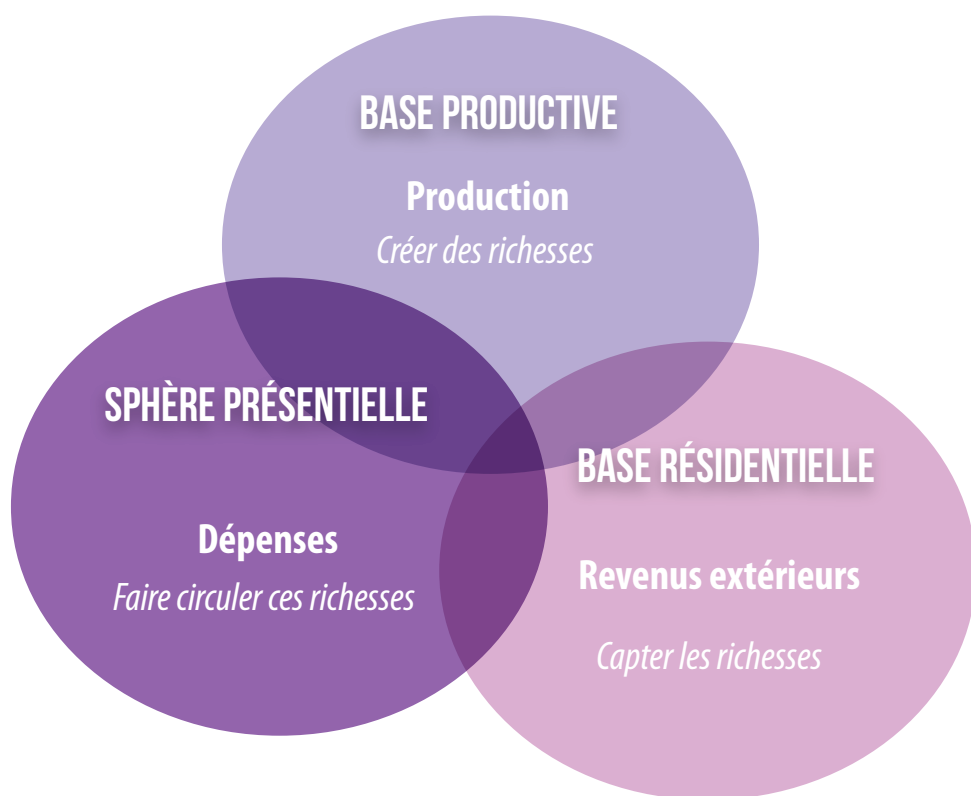
Croissance de l'emploi de la sphère présentielle d'AMP entre 2006 et 2016



de croissance de l'emploi de la sphère productive d'AMP entre 2006 et 2016



des emplois salariés privés de l'économie présentielle de l'aire urbaine Marseille-Aix



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'UN TERRITOIRE REPOSE SUR UN TRIPTYQUE GAGNANT

Le développement économique d'un territoire dépend de sa capacité à capter les flux de revenus, tout autant qu'à créer de la richesse. Mais le processus de développement ne s'arrête pas là. Ces revenus captés et créés doivent ensuite être dépensés localement pour générer des emplois, induire de nouveaux revenus, attirer de nouvelles populations. L'enjeu du développement local repose donc sur un triptyque en interrelation : créer des richesses (économie ou base productive) ; capter des richesses (économie ou base résidentielle et touristique) ; faire circuler ces richesses (secteur domestique ou sphère présenteielle). Il n'y a donc pas lieu d'opposer « économie productive, résidentielle ou présenteielle ». Il est fondamental au contraire, de considérer que le fonctionnement des territoires repose sur ce triptyque, que l'équilibre entre ces trois mécanismes soit facteur de dynamisme.

Ces trois temps du développement peuvent être concomitants, ou former les phases successives d'un cycle économique.

Il existe une synergie positive : les villes productives « marchent » mieux quand elles sont dotées d'un environnement géographique de bonne qualité résidentielle et ces environnements géographiques résidentiels se portent d'autant mieux que la grande ville est dynamique. Leurs destins productivo-résidentiels sont liés.

Cependant, même si des travaux récents soulignent l'impact positif d'un développement local productivo-résidentiel, ces deux processus de développement peuvent aussi être sources de conflits : l'émergence de l'un pouvant freiner ou amoindrir l'émergence de l'autre. Quoi qu'il en soit, opposer économie productive et économie résidentielle serait une vision erronée.

L'ATTRACTIVITÉ COMME GÉNÉRATEUR DU DÉVELOPPEMENT

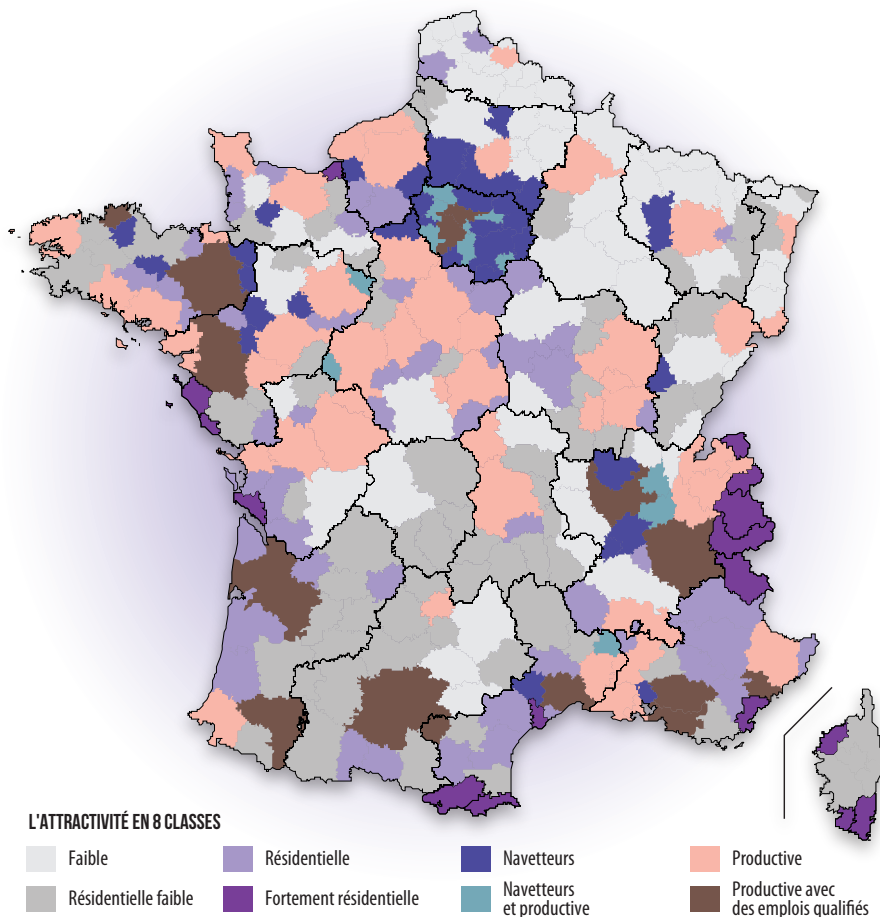
L'attractivité économique d'un territoire repose sur sa capacité à capter des ressources extérieures. Les territoires peuvent d'abord chercher à attirer des ressources productives : activités nouvelles avec leurs emplois ou compétences professionnelles particulières, notamment des travailleurs qualifiés. Ces deux modes relèvent de l'attractivité économique productive. Mais, les territoires peuvent également miser sur le tourisme, l'accueil de retraités ou l'installation de salariés qui travaillent en dehors du territoire. C'est-à-dire sur l'attractivité économique résidentielle.

L'attractivité sous le prisme de l'économie présenteielle s'appréhende dans sa double dimension : attirer et retenir les revenus (les faire circuler). Elle pointe donc l'intérêt d'ouvrir la réflexion économique sur les facteurs d'attractivité résidentielle et touristique des territoires, dans une perspective de captation et/ou de rétention de ces revenus mobiles.

Le surcroît de richesses et d'emplois découle d'une articulation efficace entre les deux faits générateurs (capter et faire circuler les revenus sur le territoire), afin de passer d'une attractivité économique et résidentielle à un développement de l'économie présenteielle (cf *carte ci-contre*).

L'IMPORTANCE DE LA DIVERSITÉ ET DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES ET DE COMMERCES

Les emplois de la sphère présenteielle dépendent du volume de revenus qui circule, mais la circulation des richesses n'est possible que si cette offre de services existe. De plus, la présence de biens et services peut constituer un facteur d'attractivité auprès des populations, voire des entreprises candidates à l'installation. Ainsi, l'effet économique de l'offre de centralité des quotidiens (commerces, services, infrastructures publiques et privées) est double : à la fois un facteur d'attractivité de nouvelles populations et entreprises avec leurs nouveaux revenus et un facteur de



UNE ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À PLUSIEURS FACETTES

Sources : Insee, Sirene, Clap, Lifi, DADS 2007 à 2009 et recensement de la population 2008.

circulation des richesses dans les territoires, sous réserve qu'une offre diversifiée de commerces et services de centralité des quotidiens existe, celle-ci étant corrélée à la présence effective des populations sur le territoire.

En matière d'action publique, cela revient à créer les conditions d'une augmentation de la propension à consommer localement. Elle passe par une stimulation et une structuration de l'offre locale pour répondre à la demande et aux besoins existants (offre transports en commun, offre commerciale, structuration de l'offre de services à la personne, structuration de circuits courts de production et de consommation, offre culturelle...). La mise en place de dispositifs de soutien à la demande encourageant la consommation de biens et services présents localement est aussi une piste (incitations financières pour utiliser un matériau local ou des savoir-faire présents sur le territoire, mise en place de règlement avec spécification technique dans le cadre d'un PLU) pour stimuler la demande et l'orienter vers des solutions proposées localement.

PAROLES D'ACTEUR

« AIDER LES GENS À VIVRE ET TRAVAILLER SUR LEUR TERRITOIRE »



Christophe TERRIER
Statisticien

En France, les politiques publiques qui ont été mises en place ont favorisé et continuent, volontairement ou – le plus souvent – indirectement, à favoriser fortement la mobilité. En l'absence d'une politique foncière volontariste, que ce soit pour les résidences principales ou secondaires, les politiques du logement, par l'incitation à l'accès à la propriété, favorisent l'étalement urbain. En parallèle, le libéralisme mondialisé induit la concentration de l'emploi dans les villes les plus grosses, les plus petites pouvant se remplir par débordement dans un périurbain de plus en plus étalé. Avec une volonté pour aménager le territoire proche du néant, on comprend que l'étalement urbain (mitage, les lotissements dans les campagnes...) génère des flux croissants et de l'embouteillage. Ne vaudrait-il pas mieux aider les gens qui souhaitent rester sur leur territoire à pouvoir y vivre et y travailler au lieu de les inciter à être toujours plus mobiles ? L'augmentation des distances domicile-travail et le développement du tourisme entraînent

un délitement des zones de vie et des bassins d'emploi. Elle pose un vrai problème pour l'accès aux services publics qui sont eux aussi dans une logique de concentration.

Cette déconnexion des lieux de vie et des lieux de travail (déconnexion de la géographie de la production et de la géographie de la consommation) participe à l'économie présentielle.

Source d'opportunités, cette économie est génératrice malheureusement aussi de nombreux dégâts. La surpopulation sur un « temps plus ou moins court » (week-ends, périodes de vacances) fait que le système d'équilibre ne peut pas exister, notamment avec les équipements. Le tourisme, s'il n'est pas contrôlé, peut être négatif pour certaines économies. Il faut donc se poser les bonnes questions : que veut-on pour notre territoire ? Quel type de tourisme si celui-ci rentre en conflit avec la population (accès au logement versus Airbnb...) ? Quelles sont les retombées sur le territoire (revenus, pollution...) ?

LA QUALITÉ DE VIE, UN ATOUT POUR ATTIRER LES FACTEURS DE PRODUCTION

La géographie de l'emploi tend à suivre la géographie de l'expression de la préférence des ménages. Le choix de ces derniers, notamment des catégories sociales supérieures, très sensibles au cadre et aux conditions de vie, deviendrait prépondérant et commanderait celui des emplois.

Cette perspective n'est pas sans incidence sur la manière d'appréhender les leviers d'action à la disposition des acteurs publics. Les aménités résidentielles ne sont plus alors exclusivement considérées comme un atout en matière d'attractivité résidentielle mais également comme un élément favorable en matière d'attraction des facteurs de production. Par ailleurs, c'est aussi cette qualité de vie qui permet de retenir sur son terri-

toire les talents, les entreprises, les investisseurs. En effet, il ne suffit pas d'attirer de l'extérieur pour créer du développement mais bien faire en sorte que les acteurs (individus ou organismes) ne repartent pas. Un territoire compétitif doit s'organiser pour améliorer les différentes facettes d'une qualité de vie agréable et d'un cadre de vie séduisant. Ceci pour contribuer à une économie florissante et ouverte sur l'avenir.

Les emplois
présentiels
dépendent du
volume de revenus
qui circulent

PAROLES D'ACTEUR

« L'ATTRACTIVITÉ DES
MÉTROPOLES EST
CONDITIONNÉE PAR
LES AMÉNITÉS DE SES
TERRITOIRES »



Laurent DAVEZIES

Économiste, professeur au Cnam, titulaire de la chaire « Économie et développement des territoires »

On reproche aux grandes métropoles de concentrer les activités de l'économie de la connaissance (numérique, ingénierie...) au détriment des villes qui les entourent. Mais la localisation de ce type d'activités au cœur des métropoles est logique car elles sont les seules à offrir ou garantir l'ensemble des ressources dont ont besoin ces activités. Cette forte concentration de ces activités a par ailleurs comme avantage de favoriser les solidarités interterritoriales dans la mesure où ces centres-villes sont la partie des métropoles la plus accessible aux actifs régionaux par les différents modes de transport.

Il ne faut pas faire d'opposition entre la ville et son environnement. Au contraire. Si l'activité métropolitaine est un facteur majeur de développement du territoire, elle a aussi une dette vis-à-vis de sa périphérie. L'attractivité des métropoles, et notamment pour les jeunes actifs diplômés, est conditionnée par les aménités qu'offrent les territoires qui les environnent. C'est ce qui fait le succès de Nantes, Rennes ou Bordeaux.

C'est ce que révèle l'analyse de « systèmes productivo-résidentiels » que nous avons menée avec Magali Talandier. Il y a une corrélation forte entre le dynamisme d'une métropole et les caractéristiques en termes d'aménités du territoire (environnement, climat, dynamisme

culturel, etc. tous critères en forte corrélation avec ce qui fait l'attractivité touristique). Par conséquent, si le territoire autour de la métropole offre de bonnes aménités, les retours pour la métropole sont très positifs. Ainsi, les excellences territoriales productives au centre et résidentielles autour s'appuient mutuellement pour procurer une attractivité globale de la métropole.

Concernant la Métropole Aix-Marseille Provence, on observe un certain regain de dynamisme de Marseille qu'elle doit beaucoup à la qualité de son environnement méditerranéen (Parc national des Calanques). AMP détient, sur le papier, un potentiel de réalisation exceptionnel. Cependant, ce potentiel est fortement freiné par des problèmes de fond : notamment le moindre niveau de qualification de la population ou une mobilité qui reste à construire... AMP a pour particularité d'être éclatée en 6-7 pôles très différenciés, qui ont de fortes singularités et qui font que chacun, homme ou entreprise, riche ou pauvre, peut avoir sa place dans la métropole. Il faut respecter et valoriser l'utilité de ces singularités plutôt que de vouloir tout unifier. Cela veut dire travailler sur ce qui peut améliorer le fonctionnement et les interactions de ces pôles, dans le registre des transports, de l'environnement ou du logement.

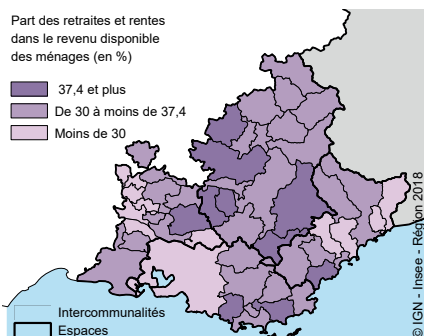
COMMENT SE SITUE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE ? DEUX APPROCHES POUR ÉTUDIER L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE

Les données actuellement disponibles grâce à l'Insee, nous permettent d'avoir un regard, mais à grande échelle, sur les spécificités de notre territoire.

ÉTUDE DE LA BASE PRÉSENTIELLE D'UN TERRITOIRE PAR LES REVENUS

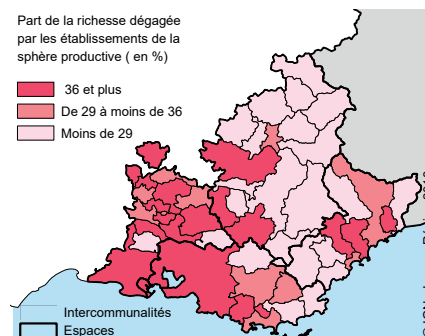
L'économiste Laurent Davezies distingue quatre types de sources de revenus que les territoires tentent de capter au maximum :

- ▶ la base productive privée ;
- ▶ la base résidentielle ;
- ▶ la base publique ;
- ▶ la base sociale et sanitaire.



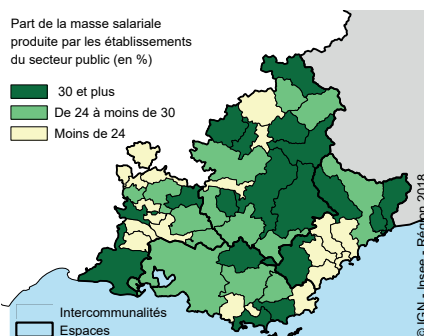
BASE RÉSIDENTIELLE

Pensions de retraite, dépenses touristiques marchandes et non marchandes et revenus liés à la présence d'actifs qui vivent sur le territoire mais travaillant en dehors (« fuite » nette des revenus de navetteurs). La base résidentielle se déploie en fonction du niveau d'aménités des territoires, c'est-à-dire de leurs qualités intrinsèques, mais aussi des politiques publiques mises en œuvre à destination des ménages. Elle participe très largement de l'équilibre socio-économique des territoires et ne dépend pas de leur capacité productive. La part des retraites, rentes dans le revenu disponible des ménages est de 28% pour AMP contre 30% pour la Métropole Nice Côte d'Azur. AMP arrive 48^e sur les 52 EPCI de la région.



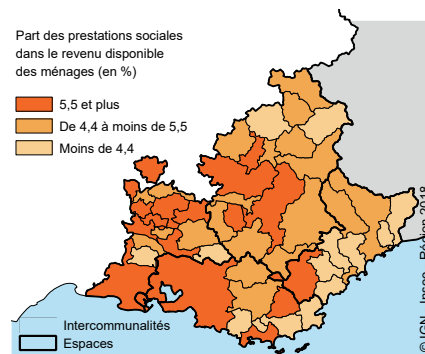
BASE PRODUCTIVE

Ce sont les revenus liés à la présence d'actifs qui vivent sur le territoire et travaillent dans des secteurs d'activité concurrentiels, c'est-à-dire exportateurs. AMP est un territoire productif à l'échelle de la région Sud PACA : ses établissements de la sphère productive dégagent 49% de la richesse de la Métropole (contre 31% sur la Métropole Nice Côte d'Azur). Ce qui en fait le 6^e EPCI sur les 52 de la Région Sud PACA.



BASE PUBLIQUE

Ce sont les revenus liés à la présence de fonctionnaires. La part de la masse salariale produite par les établissements qui relèvent du secteur public est de 29% à l'échelle d'AMP, c'est-à-dire au même niveau que la Métropole Nice Côte d'Azur. AMP arrive en 22^e position sur les 52 EPCI.

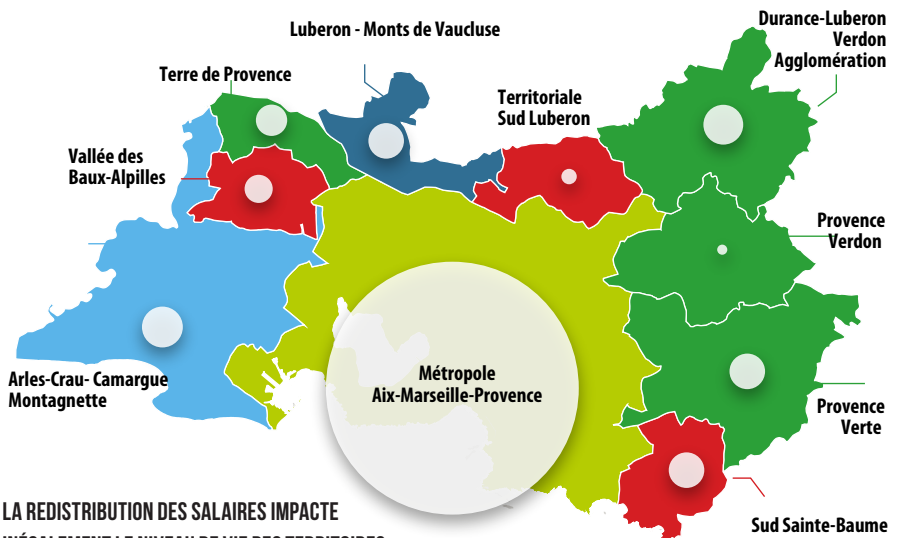


BASE SOCIALE

Ensemble des revenus sociaux de transfert (hors pensions de retraite) dont bénéficient les habitants (allocations chômage, aides sociales diverses...). La part des prestations dans le revenu disponible des ménages est de 6,3% en 2014 contre 5,4% pour la Métropole Nice Côte d'Azur. Relativement dépendante à ce type de revenu, AMP est le 6^e EPCI sur 52.

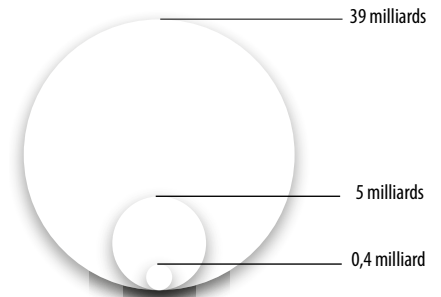
La circulation de ces revenus impacte le niveau de vie des territoires. Ainsi, les habitants d'AMP ont un niveau de vie médian intermédiaire (20 102 € par unité de consommation contre 20 023€ pour la Métropole Nice Côte d'Azur). La part des salaires provenant de l'extérieur n'est que de 10% (contre 20% pour la Métropole Nice Côte d'Azur) et la richesse dégagée par les établissements de ce territoire en 2014 est proche de 40 milliards d'euro (contre près de 10 milliards d'euro pour la Métropole Nice Côte d'Azur).

Comme indiqué plus haut, seulement 10% de la masse salariale perçue par les habitants de la Métropole Aix-Marseille-Provence provient de salariés travaillant en dehors du territoire. En revanche, les personnes résidant en dehors d'AMP mais y travaillant, représentent une part importante de la masse salariale perçue pour certains EPCI. Ainsi, 61 % de la masse salariale de la Communauté territoriale du Sud Luberon vient de salariés travaillant dans AMP, 45% pour la Communauté de communes Provence Verdon ou encore 32% pour la Communauté d'agglomération de la Provence Verte et la Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume. Notons que parmi ces navetteurs, ceux qui se déplacent vers AMP perçoivent des salaires en moyenne 40% plus élevés, les cadres et les professions intermédiaires étant sur-représentés. À l'inverse, les salariés qui quittent les métropoles pour aller travailler dans les EPCI limitrophes ont un salaire en moyenne



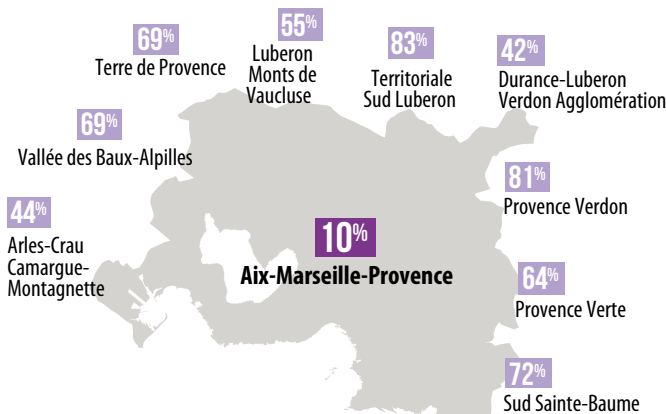
LA REDISTRIBUTION DES SALAIRES IMPACTE INÉGALEMENT LE NIVEAU DE VIE DES TERRITOIRES

inférieur à ceux qui vivent et travaillent dans les métropoles. Au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à l'exception du Conseil de territoire Marseille Provence, la majorité des actifs travaille dans une commune hors du Conseil de territoire dans lequel ils résident. Ainsi, 54% des actifs du Conseil de territoire Marseille Provence travaillent dans la commune où ils résident contre seulement 33% pour le Conseil de territoire Pays d'Aubagne et de l'Étoile, 34% pour le Conseil de territoire Salon Étang-de-Berre Durance, 43% pour le Conseil de territoire Pays d'Aix et 48% pour le Conseil de territoire Ouest Provence et 54% pour le Conseil de territoire Pays de Martigues, soit le niveau d'AMP.



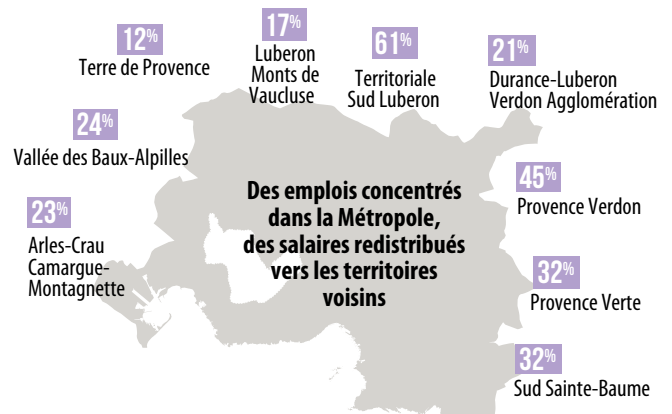
- Niveau de vie **faible** et part **moyenne** des salaires venus de l'intérieur
- Niveau de vie **faible** et part **importante** des salaires venus de l'intérieur
- Niveau de vie **moyen** et **faible** part des salaires venus de l'intérieur
- Niveau de vie **moyen** et part **moyenne** des salaires venus de l'intérieur
- Niveau de vie **élevé** et part **importante** des salaires venus de l'intérieur

Autour des grandes agglomérations (Marseille-Aix, Avignon), une part importante des salaires provient de l'extérieur du territoire



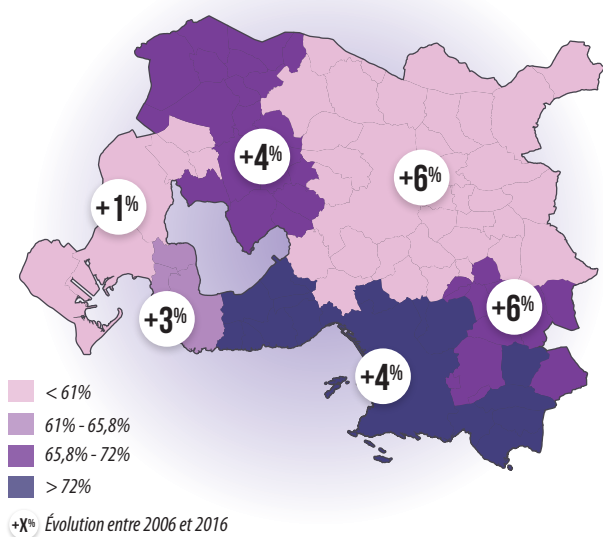
Lecture : 83% des revenus dans la Communauté Territoriale Sud Luberon proviennent de l'extérieur du territoire

Les emplois situés dans la Métropole Aix-Marseille-Provence génèrent des revenus essentiels pour les autres territoires

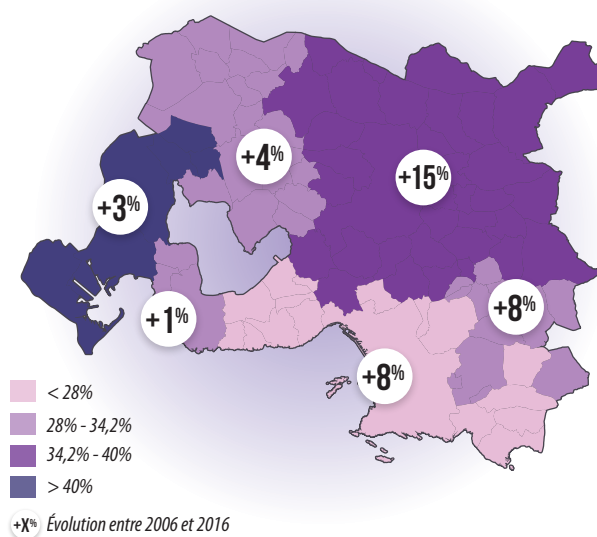


Lecture : 61% de la masse des salaires perçue par les habitants de la Communauté Territoriale Sud Luberon proviennent d'emplois localisés dans la Métropole Aix-Marseille-Provence

PART DE LA SPHÈRE PRÉSENTIELLE DANS L'EMPLOI TOTAL



PART DE LA SPHÈRE PRODUCTIVE DANS L'EMPLOI TOTAL



PART DES SPHÈRES PRÉSENTIELLE ET PRODUCTIVE DANS L'EMPLOI TOTAL D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Sources : Insee

ÉTUDE DE L'EMPLOI DANS LES ACTIVITÉS PRÉSENTIELLES

La majorité des emplois de la métropole Aix-Marseille Provence appartient à la sphère présenteielle (68 % des emplois en 2016, soit 7 points de plus qu'en 1975), ce qui est également le cas pour tous les Conseils de territoire d'AMP : de 60 % pour le Conseil de territoire du Pays de Martigues à 72 % pour le Conseil de territoire de Marseille Provence.

Dans les communes les plus peuplées d'AMP, les emplois présenteiels sont surreprésentés à Aix-en-Provence et Aubagne avec des ratios de respectivement 405 et 371 emplois présenteiels pour 1 000 habitants. Marseille n'affiche qu'un ratio de 295 compte tenu de la taille de sa population communale. Martigues est en retrait avec 262.

Au sein d'AMP et des Conseils de territoire, la répartition des emplois entre la sphère productive et la sphère présenteielle a très peu évolué en 10 ans. La part de la sphère productive a même augmenté d'un point entre 2006 et 2016, passant de 31 % à 32 % du fait d'une meilleure dynamique de l'emploi par rapport à la sphère présenteielle : respectivement + 9 % et + 4 % à l'échelle d'AMP. Ceci s'explique par la mutation de l'économie productive vers l'économie de la connaissance depuis plus de 30 ans qui a changé radicalement la nature des fonctions exercées sur les territoires.

En effet, alors que les fonctions de production « concrète » (fabrication industrielle et production agricole notamment) perdaient des effectifs, des fonctions plus qualifiées se sont développées en parallèle. Une partie d'entre elles résulte des mécanismes d'externalisation d'activités de services. Il s'agit de fonctions de production « abstraite » (conception-recherche, prestations intellectuelles, production culturelle) ou de gestion et intermédiation (commerce inter-entreprises), qu'on qualifie de fonctions « métropolitaines » car concentrées dans les métropoles. Leur poids dans la sphère productive est d'ailleurs supérieur à la moyenne nationale dans les zones de Marseille-Aubagne (46 % en 2010). Elles représentent plus d'un emploi productif sur deux à Aix-en-Provence. Rappelons qu'AMP occupe une meilleure place dans l'industrie de haute technologie (pharmaceutique et aéronautique notamment) que dans l'industrie de moyenne et de faible technologie.

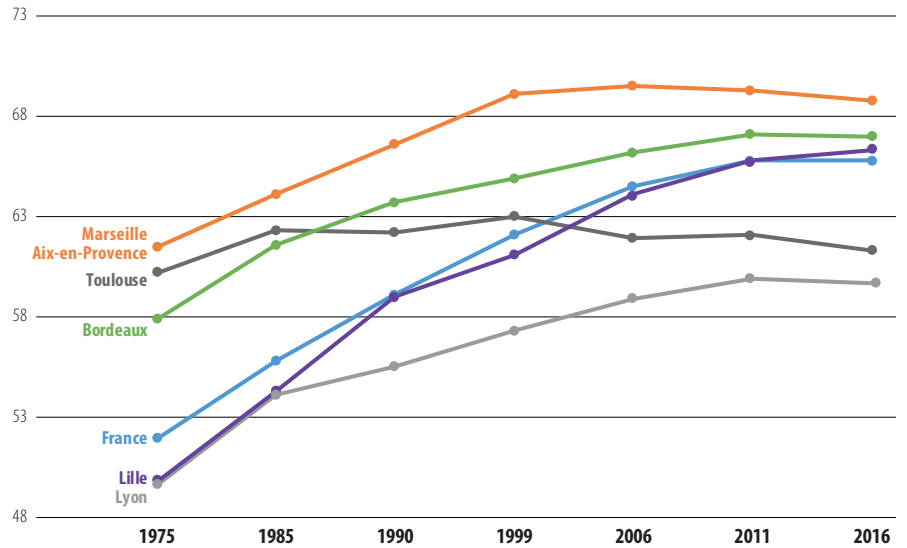
Au niveau de la sphère présenteielle, dans l'économie de la connaissance (services qualifiés à la population présente sur le territoire), AMP se distingue par l'importance de la santé, de l'enseignement et de l'administration publique dans son économie (cf. graphique page suivante sur la répartition des emplois privés de l'aire urbaine d'Aix-Marseille-Provence en 2008 et 2018).

Par rapport aux autres grandes métropoles françaises, l'aire urbaine Marseille-Aix-en-Provence est celle dont la part des emplois de la sphère présentielle est la plus importante et ce dès 1975 : 68,8% en 2016 contre 65,8% à l'échelle nationale et 59,7% pour l'aire urbaine de Lyon qui présente le plus faible taux (cf graphique ci-contre).

Cependant, entre 2011 et 2016, seule l'aire urbaine de Lille a vu sa part des emplois de la sphère présentielle augmenter : +0,5 point, contre -0,5 point pour Marseille-Aix-en-Provence ou encore -0,8 point pour Toulouse.

L'observation plus fine de l'économie présentielle par les activités la composant, n'a été possible qu'à travers les données sur l'emploi salarié privé (ESP).

Il en ressort que l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence affiche là encore la part d'ESP dans l'économie présentielle la plus importante, à égalité avec Bordeaux (55,6% contre 53,2% au niveau national). Toutefois, c'est l'aire urbaine de Lyon qui en comptabilise le plus grand nombre (389 383 en 2018), puis Lille et enfin Marseille-Aix (301 543). On observe que le nombre d'ESP dans l'économie présentielle a augmenté entre 2008 et 2018 (cf. graphique page

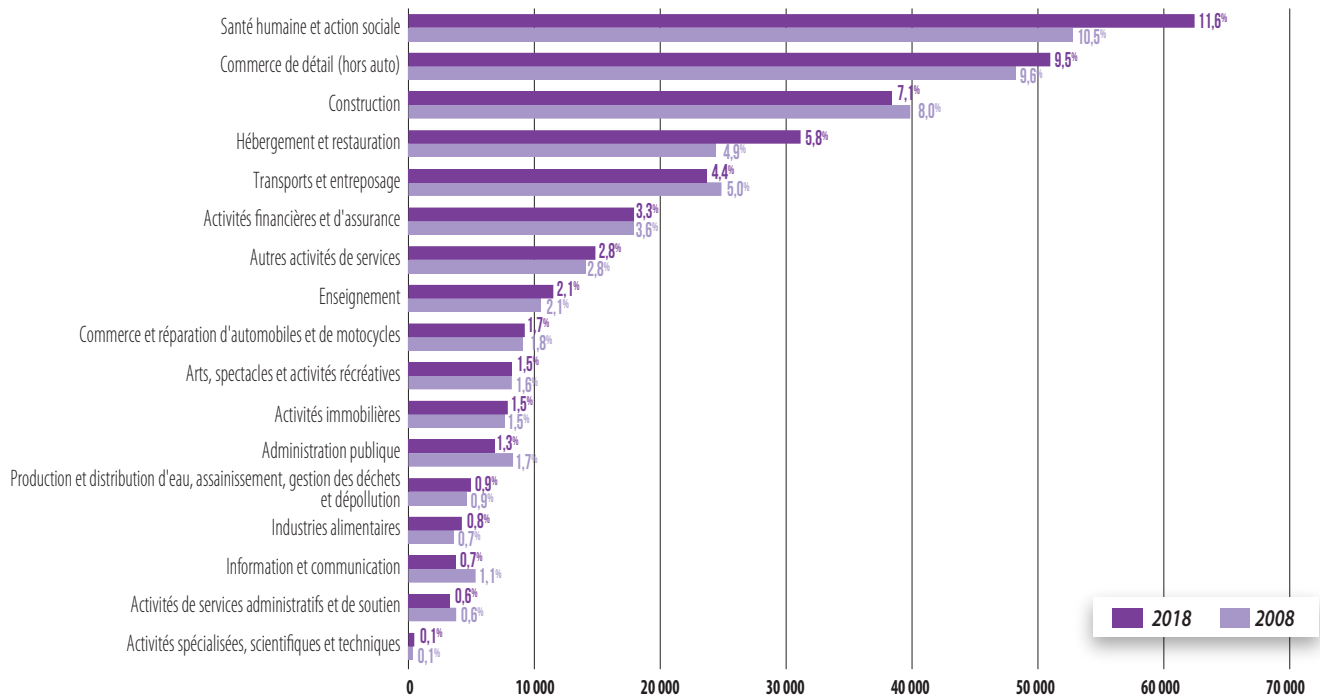


PART DES EMPLOIS PRÉSENTIELS DANS L'EMPLOI TOTAL AU SEIN DES AIRES URBAINES ENTRE 1975 ET 2016

Sources : Insee - RP 1975, 1985, 1990, 1999, 2006, 2011 et 2016

suivante) pour toutes les aires urbaines du panel mais dans une moindre mesure pour Marseille-Aix (+ 5,7% contre + 15,9% pour Bordeaux, la plus dynamique).

Elles se rejoignent également toutes sur l'activité présentielle qui compte le plus d'ESP, celle de la Santé humaine et action sociale pour laquelle l'aire urbaine Marseille-Aix arrive en tête (11,6% contre 8,4% pour l'aire urbaine de Lyon).

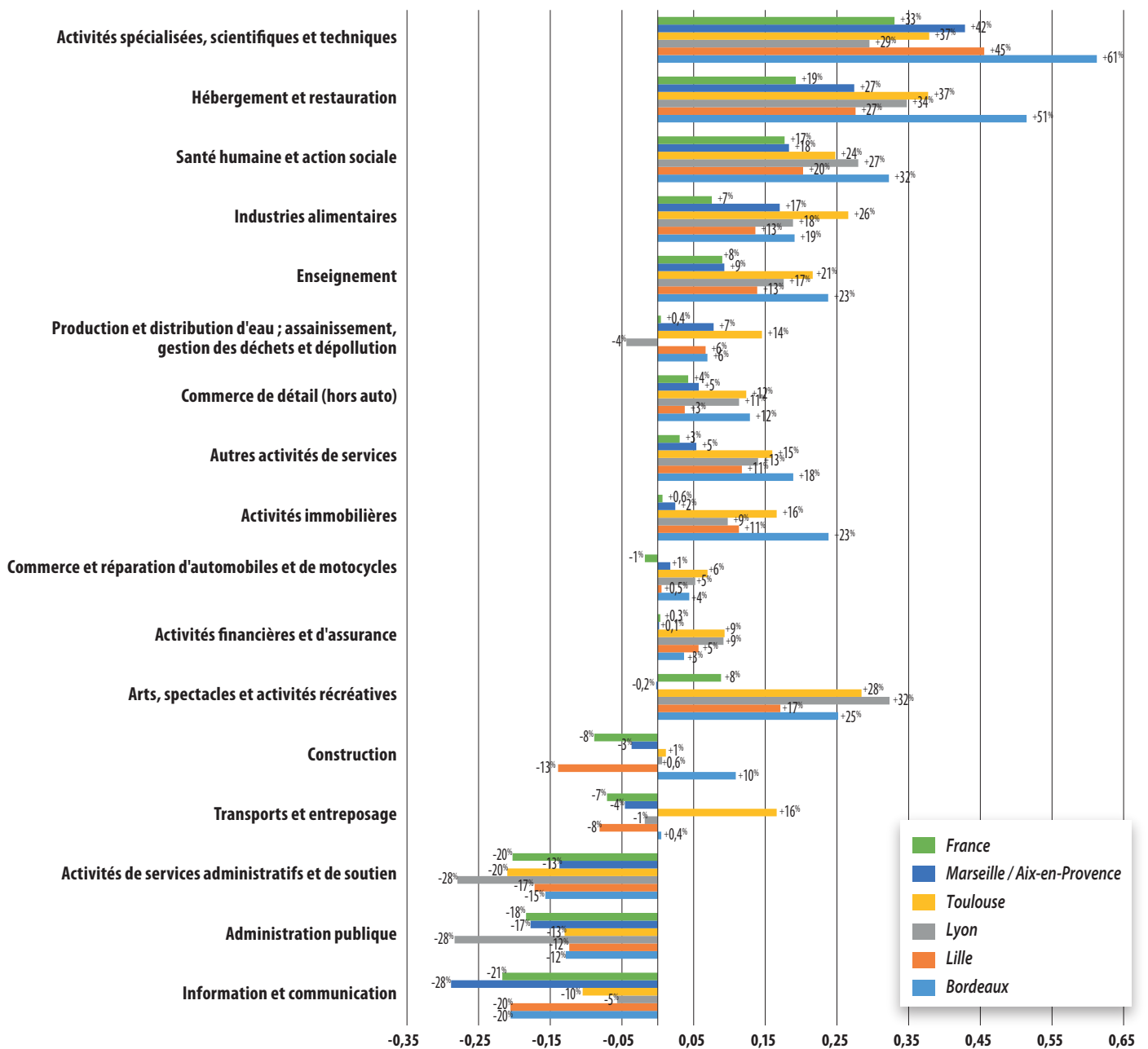


RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DE L'AIRES URBAINES D'AIX-MARSEILLE DANS L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE SELON LES ACTIVITÉS EN 2008 ET 2018

Source : ACOSS

À l'exception de Lyon, toutes les aires urbaines enregistrent leur plus forte croissance des ESP de l'économie présentielle dans les Activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 42,9% pour l'aire urbaine Marseille-Aix) alors qu'elles continuent à ne représenter que 0,1% des ESP pour toutes ces aires urbaines. Des ESP en forte hausse également dans l'Hébergement et restauration, puis la Santé. Notons qu'Aix-Marseille possède le moins d'activités de l'économie présentielle en croissance (11 contre 14 pour Bordeaux et Toulouse).

Elle affiche donc le plus grand nombre d'activités en décroissance (6 comme à l'échelle nationale) mais également la plus forte baisse (-28,8% d'ESP dans l'Information et communication). Comme les autres aires urbaines, elle perd des ESP dans l'Administration publique (-17,7%), et dans les Activités de services administratifs et de soutien (-13,7%). Elle en perd aussi dans la Construction comme Lille ou dans les Transports et entreposage comme Lyon et Lille.



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DANS L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE DES AIRES URBAINES SELON LES ACTIVITÉS ENTRE 2008 ET 2018 Source : ACOSS

Sous-estimer l'économie présentielle conduit à négliger un moteur important du développement, mais la surestimer peut induire un comportement de repli sur le résidentiel, préjudiciable à l'économie territoriale.

Une stratégie de valorisation de l'économie présentielle consiste à porter l'attention sur les critères d'attractivité du territoire dans une perspective de long terme et à articuler la politique d'attractivité résidentielle et/ou touristique à l'offre économique territoriale de manière à amplifier les retombées économiques liées à la présence des revenus associés à ces populations sur le territoire.

Cette démarche conduit les territoires à s'interroger sur les conditions de pérennisation de leur attractivité vis-à-vis des populations visées.

Par ailleurs, après avoir observé des reconversions de l'économie productive à l'économie présentielle, on peut faire l'hypothèse que l'économie présentielle pourrait à son tour générer de la production. Cette possibilité est développée dans le mouvement plus récent concernant « l'économie créative ».

L'économie présentielle poserait les bases de la création d'une économie productive post industrielle fondée sur la réponse aux besoins des présents là où ils sont au moment où ils le sont.

Enfin, dans le contexte actuel, il convient de s'interroger sur les opportunités pour l'environnement. En effet, ces processus semblent a priori impacter plutôt négativement l'environnement des territoires car reposant sur l'essor des mobilités individuelles, en contradiction avec les objectifs de diminution des gaz à effet de serre et des inquiétudes grandissantes face à la crise énergétique. Il y a là un certain paradoxe entre la volonté de réduire les mobilités et une tendance au regroupement des services, publics en particulier, dans les pôles urbains. Il convient de poser objectivement les scénarii possibles en la matière.

POUR EN SAVOIR PLUS

PUBLICATIONS

- ▶ **Économie résidentielle : du diagnostic à la stratégie**, BAUDET Sylvain, Les Notes Etd – *février 2011*
- ▶ **Les équipements de centralité des quotidiens en France : un facteur de consommation, d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ?** TALANDIER Magali et JOUSSEAUME Valérie, Norois – *automne 2012*
- ▶ **Grand Sud-Est : l'économie présentielle stimulée par la croissance démographique et le tourisme**, INSEE, n°131 – *septembre 2010*
- ▶ **Métropole Aix-Marseille Provence, les services présentiels qualifiés, moteur du développement économique**, INSEE, n°39 – *décembre 2013*
- ▶ **Zones d'emploi, 30 ans de dynamisme porté par l'économie présentielle**, INSEE, n°11 – *février 2015*
- ▶ **Attractivité retrouvée des zones rurales : atouts et risques de l'économie résidentielle**, DORE Gwénaél – *2009*
- ▶ **La République et ses territoires – La circulation invisible des richesses**, Laurent DAVEZIES, La République des idées – *2008*
- ▶ **L'émergence de systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs – territoires résidentiels : quelles interactions ?**, Laurent DAVEZIES et Magali TALANDIER, La documentation française – *2014*
- ▶ **De l'économie touristique à l'économie présentielle : le cas des régions et des départements français**, Patricia LEJOURS, ESSACHESS – *Journal for Communication Studies, ESSACHESS editors – 2009*

agam
AGENCE D'URBANISME DE
L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

Louvre & Paix - La Canebière
CS 41858 - 13221 Marseille cedex 01
☎ 04 88 91 92 90 🖨 04 88 91 92 65 ✉ agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org
Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter

Directeur de la publication : Christian Brunner
Rédaction : Aurélie Thomas - Conception / Réalisation : Pôle graphique Agam
Marseille - Mars 2020 - Numéro ISSN : 2266-6257
© Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise